

Sur convocation du Maire en date du 29 janvier 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis le 6 février 2020 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFREERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

ABSENT EXCUSE : Robert LAURAIN (pouvoir à Frédéric CHAMPAGNE)

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc CHARTON

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation dernier conseil municipal du 9 janvier 2020

Celui-ci est approuvé à l'unanimité ainsi que les délibérations qui s'y rapportent.

Point n°2 : Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019 de la Commune et du Service de l'Eau

Budget COMMUNE :

Fonctionnement :	Dépenses : 945.359,47 €	Recettes : 1.091.570,76 €
	Résultat : + 146.211,29 €	
Investissement :	Dépenses : 219.842,97 €	Recettes : 123.720,88 €
	Résultat : - 96.122,09 €	

Le Compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Receveur.

Budget SERVICE DE L'EAU :

Exploitation :	Dépenses : 130.858,36 €	Recettes : 258.010,07 €
	Résultat : + 127.151,71 €	
Investissement :	Dépenses : 60.538,17 €	Recettes : 81.917,11 €
	Résultat : + 21.378,94 €	

Le Compte administratif du Service de l'Eau est approuvé à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du Receveur.

Point n°3 : Convention de mutualisation Service de l'Eau

Après réunion de la commission EAU qui a souhaité éclaircir deux trois points de la convention avec la CAE, et après avoir obtenu les informations correspondantes, le Conseil Municipal accepte la convention et autorise le Maire à la signer sauf Maurice JEROME qui est CONTRE ;

Point n°4 : Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : ERRATUM

Suite à une erreur dans le montant HT des travaux pour la demande de subvention au titre de la DETR, il nous est demandé de rectifier le montant et de faire parvenir la nouvelle délibération aux services de l'Etat. Le montant exact est de 30.666,00 € HT.

Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Point n°5 : Renouvellement des contrats aidés

Les deux contrats aidés arrivent à échéance le 3 mars prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les deux contrats aux mêmes conditions qu'auparavant. Aidés à 50% par l'Etat pour 20h hebdomadaire (ici employés à 35h/semaine), à compter du 4 mars 2020 pour une période de 10 mois.

Point n°6 : Aménagement de la forêt communale

Après une réunion avec les services de l'ONF le 30 janvier dernier et après rapport du Maire, le Conseil Municipal accepte le plan d'aménagement de la forêt pour la période 2021-2040.

Point n° 7 : Subventions aux associations

Le montant des subventions aux associations est voté à l'unanimité aux mêmes conditions qu'en 2019. Seules la Pétanque Club de l'Avière et l'AGVDU se voient augmenté de façon exceptionnelle leurs subventions pour 2020.

Point n°8 : Subvention au CCAS

Comme en 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer 6.000,00 € au CCAS pour 2020.

Point n°9 : Indemnité de gardiennage de l'église

Le Maire propose de maintenir celle-ci à 120,00 €, ce qui est accepté à l'unanimité.

Point n°10 : Dotation scolaire

Le maire propose la dotation scolaire à 47 €/élève comme en 2019. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce montant.

Point n°11 : Participation des communes scolarisant un enfant aux écoles de Darnieulles

Vu la convention signée avec les communes de Fomerey, Gigney et Mazeley, le Maire propose une participation des communes à 800 €/élève scolarisé. Ce qui est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

Point n°12 : Location du logement de La Poste

Suite au départ de la dernière locataire et de la demande de Monsieur MANGEL, le conseil municipal décide de louer le logement à l'intéressé pour un loyer mensuel de 570 € et d'une caution correspondant à un loyer.

Informations et questions diverses

- Chaudière de La Poste : elle est à changer. Un devis a été réalisé à 5.611,99 € TTC
- Catastrophe naturelle : la demande pour la commune de Darnieulles est partie en Préfecture le 20 janvier dernier.
- Location salle des fêtes : deux associations demandent à rencontrer le maire pour les tarifs de location de la salle
- Subvention obtenue : le Conseil Départemental octroie une subvention d'un montant de 11.667,00 € pour les travaux de voirie de la rue de la Croix de Romont et rue des Violettes.
- Windows 10 : les ordinateurs doivent passer à cette version. Le prestataire informatique propose de changer tout le parc informatique. Une autre société a été approchée afin de voir pour une autre solution moins onéreuse.
- Elections municipales : les permanences sont établies entre les membres du conseil municipal.
- Déploiement de la fibre : un référent doit être nommé pour suivre l'évolution du sujet. Philippe RETOURNARD est désigné.
- Enquête INSEE : Maryanne JEANDEMANGE, référente des enquêtes ménages auprès de l'INSEE distribue un imprimé.
- Centre de secours animalier : leur facture pour intervention sur des animaux divagants pour 2019 se chiffre à 98 €.
- Lots de nettoyage : seulement 19 personnes inscrites
- Terrain RACAT : l'acte sera signé le 20 février prochain à l'étude MARION-HELLUY-GUNSLAY-DUBAR de Remiremont.

- Commission de contrôle électoral : réunion le 21 février prochain à 14h en mairie.
- Comité des fêtes : assemblée générale le 12 février à 18h à la salle de réunion du dojo.
- Amicale des Retraités : assemblée générale le 18 février à 14h à la salle des fêtes
- FREE : a une antenne sur le château d'eau, la société s'appelle désormais ONTOWER.
- Médailles : remise le 28 février prochain avec repas au restaurant. Un porte document est distribué à chaque membre du conseil municipal.
- Prochaine réunion de conseil municipal : le 5 mars 2020

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 22h15.